

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET  
LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE  
PRÉVENTION ET DE GESTION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

RAPPORT  
ANNUEL  
2019

Chiffres clés  
Présentation générale  
Faits marquants

**1 La collectivité, ses compétences p. 4**

Le territoire, compétence, organisation et mode de gestion des déchets

**2 Les faits marquants de l'année p. 6**

Projets, événements, travaux sur les équipements

**3 La prévention et la communication p. 7**

Réduction des déchets, actions et sensibilisation pour la prévention des déchets, action de communication

**4 La collecte des déchets p. 9**

Organisation, flux collectés, description des collectes, tonnages

**5 La valorisation et le traitement des déchets p. 13**

Valorisation matière, organique et énergétique, filières de traitement

**6 Les coûts et le financement p. 15**

Financement du service, budget annuel, présentation des coûts

**7 Les perspectives 2020 p. 18**

Nouveaux projets, évolution du service, planification

# PRÉAMBULE

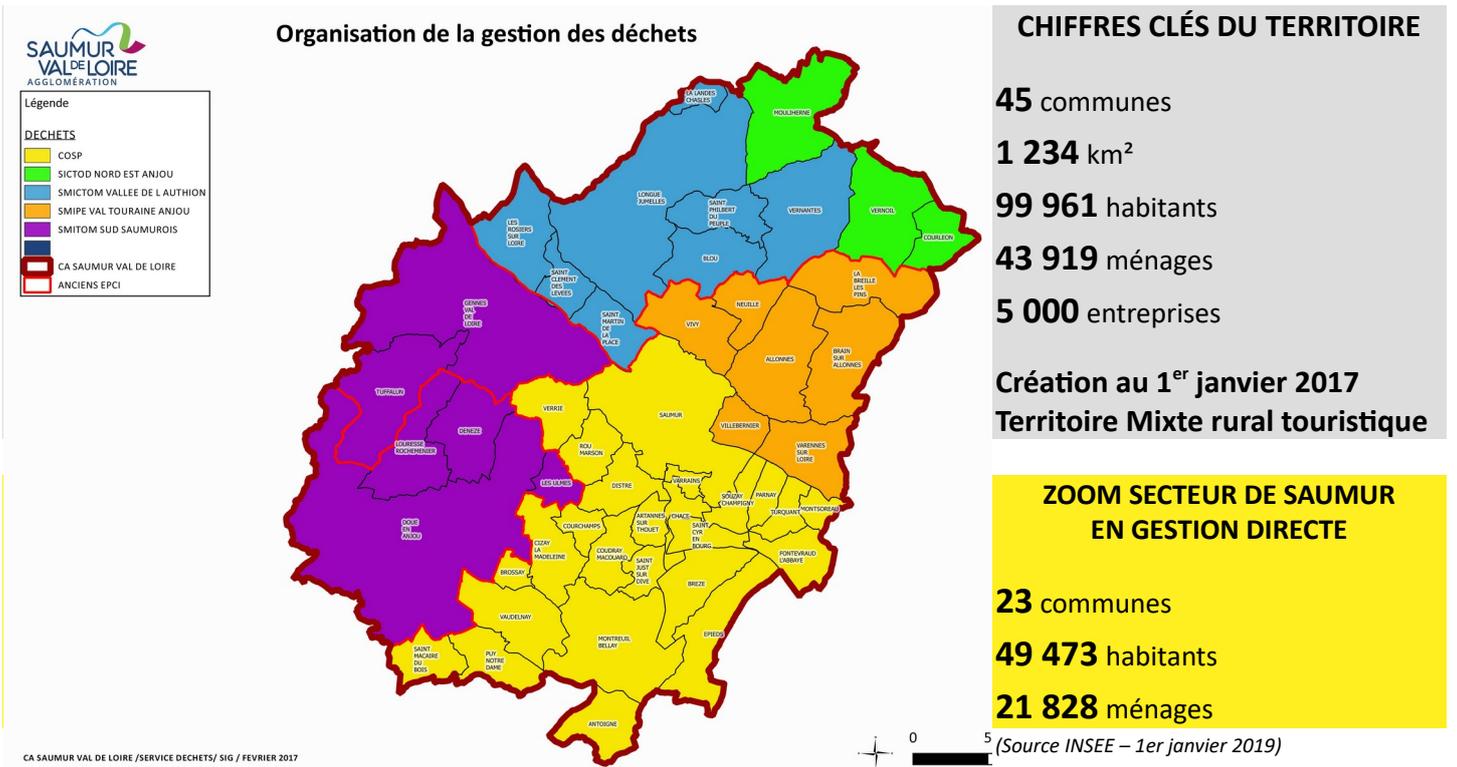
L'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport annuel dresse un bilan de l'année 2019 en présentant l'ensemble des évolutions et actions menées par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans le cadre de sa compétence déchets.

Ce document est également un outil de sensibilisation des citoyens à la gestion des déchets : il est mis en ligne sur le site Internet [www.saumurvaldeloire.fr](http://www.saumurvaldeloire.fr).

# La collectivité, ses compétences

## Le territoire



## Organisation de la compétence

Depuis sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire exerce la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ». Cela regroupe les missions suivantes :

- Politique de prévention des déchets et communication
- Collecte des déchets résiduels et collectes sélectives des déchets recyclables
- Gestion des déchèteries
- Traitement et valorisation des déchets

En attendant une complète harmonisation, la communauté d'agglomération a délégué la gestion du service Déchets sur 22 communes par adhésion à 4 syndicats historiquement compétents sur le territoire.

- SMITOM Sud Saumurois
- SMICTOM Vallée de l'Authion
- SMIPE Val Touraine Anjou
- SICTOD Nord Est Anjou

Afin d'assurer une cohérence territoriale, la communauté d'agglomération souhaite reprendre l'exercice direct de la compétence Déchets et mettre fin à la délégation aux syndicats. Cela sera mis en place progressivement, à compter de 2020. L'harmonisation des services et du mode de financement sera réalisé en parallèle.

La compétence Traitement et la valorisation des ordures ménagères et assimilées est transférée au **SIVERT de l'Est Anjou**. Cela intègre en 2019, la valorisation énergétique des ordures ménagères et du tout-venant de déchèterie.

**i** Le présent rapport d'activité ne porte que sur le secteur en gestion directe. Les éléments concernant le reste du territoire sont présentés dans les rapports annuels 2019 produits par les syndicats ayant délégation de la compétence.

## Secteur en gestion directe

Le territoire en gestion directe fait l'objet d'un Contrat d'Obligation de Service Public avec la **SPL Saumur Agglopropreté** (société publique locale) qui est chargée d'exploiter l'ensemble du service sur ce secteur.

Une Société Publique Locale est une société anonyme dont l'actionnariat est 100% public. Ses actionnaires peuvent lui confier des missions sans mise en concurrence. La collectivité conserve donc entièrement la maîtrise du service et des objectifs poursuivis (qualité du service public, optimisation des prestations, limitation des coûts...). Par ailleurs, le statut de société anonyme permet une certaine réactivité et souplesse dans son fonctionnement.



Le capital de la SPL Saumur Agglopropreté, créée en 2013, est composé de la Communauté d'Agglomération (à 80%) et de la Ville de Saumur (à 20%). Cette société a pour objet social de réaliser des opérations liées à la propreté des espaces publics et notamment la collecte et le traitement des déchets ainsi que le nettoyage des espaces publics communaux ou intercommunaux.

Le **Contrat d'obligation de service public** (COSP – 2014-2019) définit l'ensemble des missions assurées par la SPL Saumur Agglopropreté sur le secteur en gestion directe :

- Collecte des déchets résiduels et collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire
- Tri des déchets recyclables
- Gestion des 3 déchèteries de la Communauté d'Agglomération
- Gestion des équipements de transfert
- Gestion des plates-formes déchets verts, inertes et verre
- Collecte des déchets assimilés des professionnels
- Relation aux usagers, communication et prévention

# Les faits marquants de l'année

## Harmonisation des services sur le territoire

En 2019, les élus de la communauté d'agglomération ont poursuivi la réflexion pour l'harmonisation des services. Des décisions ont été prises pour préparer la première phase d'harmonisation :

- création de KYRIELLE identifiée comme marque du service Déchets
- validation des niveaux de service harmonisés
- organisation du retrait ou de la dissolution des syndicats pour reprise de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020 (hors SMITOM Sud Saumurois – prévu pour 2022)
- préparation du nouveau contrat avec la SPL Saumur Agglopropreté, sur un territoire élargi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020



## Harmonisation du financement du service



Conformément à l'obligation réglementaire d'harmoniser le mode de financement du service public Déchets sur l'ensemble du territoire, les élus ont choisi la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La redevance spéciale a aussi été instaurée pour financer le service assuré auprès de l'ensemble des usagers non ménagers du territoire (collectivité, entreprises, commerçants, associations...).

## Rénovation de la déchèterie de Champ de Liveau

Les travaux de rénovation ont été menés avec 3 objectifs : améliorer la sécurité du site, faciliter le dépôt des déchets et augmenter la valorisation des produits.

Les nouveaux aménagements ont porté sur :

- la création d'une plate-forme pour la collecte de déchets
- l'amélioration de l'accès au quai pour faciliter la circulation
- l'installation de garde-corps pour sécuriser le dépôt des déchets
- la mise en place d'une nouvelle signalétique sur l'ensemble des flux

Les travaux ont duré 4 mois, pour un montant de 279 000 € HT.



## Programme Local de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés

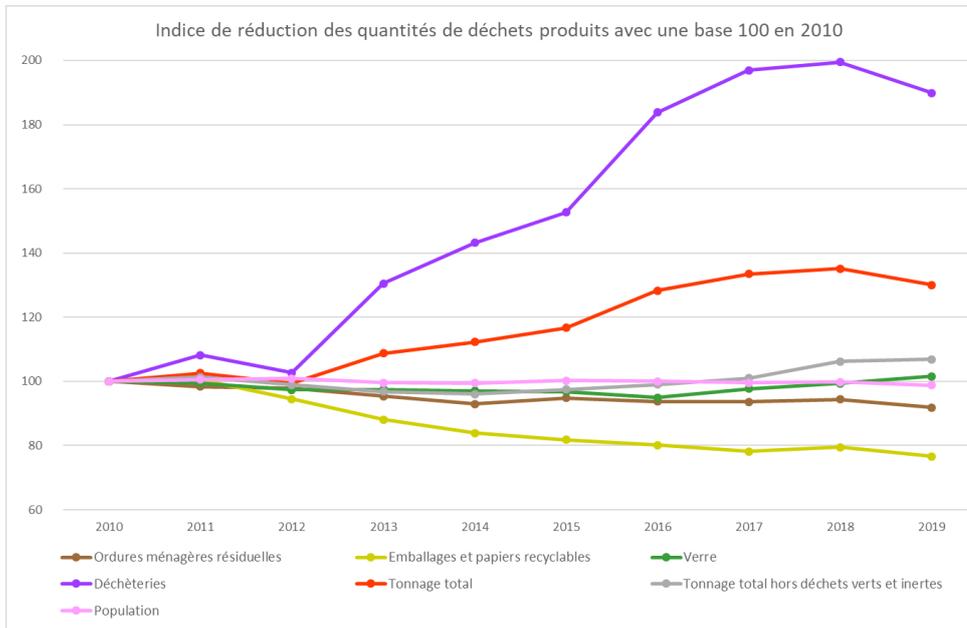


En juin 2019, la communauté d'agglomération a lancé la démarche d'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets ménagers et assimilés sur le territoire. Ce document de planification a pour objectif de coordonner l'ensemble des actions entreprises sur le territoire en vue d'assurer la réalisation des objectifs de réduction des déchets.

Au vu de la création de la communauté d'agglomération en 2017 et de la diversité des actions développées par les différents acteurs, ce programme permettra de définir une feuille de route pour les années à venir en matière de prévention des déchets sur le territoire. Il doit être approuvé en 2020.

# La prévention et la communication

## Réduction des déchets sur le territoire



**Objectif de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte**

Réduire de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2020

On observe ici une diminution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles et d'emballages et papiers recyclables.

En revanche, le tonnage déchèterie, a fortement augmenté. Cette augmentation porte essentiellement sur les déchets verts et les inertes.

Cela est dû, en partie, à la meilleure évaluation des données au fur et à mesure des années (pesée des déchets). Mais aussi, on peut observer l'apport croissant de ce type de déchets par la population ou des usagers professionnels non identifiés.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux, la communauté d'agglomération s'engage dès 2019 dans une forte politique de prévention avec l'élaboration du Programme Local de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés.

## Actions et sensibilisation pour la réduction des déchets

Le Programme Local de Prévention et de Gestion des déchets ménagers et assimilés initié par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire permet de faire un état des lieux exhaustif des différentes actions menées sur le territoire par les syndicats ou la SPL Saumur Agglopropreté. Ainsi l'ensemble des actions pourront être développées pour atteindre les objectifs nationaux.

### Vers un territoire Zéro Déchets

Ensemble des acteurs engagés dans la démarche Zéro Déchets

- 8 écoles
- 2 communes / 1 quartier
- 3 associations
- développement de la démarche commerce Zéro Déchets



### Développement du compostage individuel et collectif

- 295 composteurs individuels distribués en 2019
- 5 nouveaux sites de compostage partagés
- 22 % des foyers équipés sur le territoire



### Animations scolaires sur la réduction des déchets

- 9 animations scolaires proposées pour les primaires, collèges et lycées
- 149 animations en 2019
- Compostage, éco-consommation, réemploi, gaspillage...



### Appel à projet Économie Circulaire

- Candidature de la communauté d'agglomération à l'appel à projet Économie circulaire lancé par la Région Pays de la Loire



## Ateliers de co-réparation

- 3 partenaires
- 18 ateliers organisés par les partenaires
- 793 kg d'objets réparés



## Autres actions de prévention

- 1 Fête de la Récup'
- 13 900 gobelets loués
- Broyage des déchets verts en déchèterie
- Kit plogging
- Accompagnement des manifestations



# Sensibilisation et communication sur les déchets

La communication et la sensibilisation des publics sont des axes importants en matière de gestion des déchets, avec un message stratégique plus global de préservation de l'environnement, de développement durable et aujourd'hui, d'économie circulaire.

Les actions de communication réalisées par la SPL Saumur Agglopropreté sont définies dans un plan de communication dont les objectifs sont :

- d'identifier **KYRIELLE** comme interlocuteur pour la gestion des déchets ;
- d'informer sur les **services** proposés par KYRIELLE ;
- de sensibiliser les habitants sur le **tri et la réduction des déchets**.

## Ensemble des outils développés

- Communication auprès des communes et relais d'information
- Site WEB, réseaux sociaux (347 abonnés Facebook)
- Lettre d'information aux usagers (une parution en avril 2019)
- Édition de supports de communication, séquences vidéo, panneaux
- Suivi qualité des réclamations
- Information en porte à porte
- Salons, marchés, expositions (Salon de l'habitat, portes ouvertes Jardin du Cœur...)
- Visites de sites, animations



### Conditions d'accès

L'accès aux déchèteries est réservé aux particuliers, habitants ou détenteurs d'une résidence secondaire sur le territoire de Saumur Agglopropreté.

Le dépôt est gratuit et les quantités sont limitées à la consommation normale d'un ménage pour chaque catégorie de déchets.

### Préparer son dépôt en déchèterie

- Avant de partir, pensez d'être à l'écoute des besoins des usagers.
- Associez vos déchets de différents matériaux pour vos appareils électroménagers ou électrodomestiques, par exemple, un réfrigérateur, un congélateur, un lave-vaisselle, etc.
- Les associations locales (Seniors, Agglo) proposent les démontages gratuits et gratuits. Toutefois, un coût de démontage sera pris sur les points de dépôt, qui représenteront certains objets volumineux, électroménagers ou électrodomestiques pour l'achat et le montage.
- Pour faciliter votre dépôt et passer du temps sur place, optez pour les objets les plus courants ou démontés, triés par filière et déposés dans des sacs ou des bacs.
- Si vos déchets sont volumineux ou encombrants, prévoyez d'accompagner votre dépôt par un véhicule ou un camion, ou par un camion de location.

Retrouvez tous nos conseils sur [www.aggloproprete.fr](http://www.aggloproprete.fr)

### Déchets acceptés

Infos sur [www.aggloproprete.fr](http://www.aggloproprete.fr)

### Horaires

DU LUNDI AU VENDREDI  
14h -> 18h  
SAMEDI  
08h30 -> 12h | 13h30 -> 16h

Déchèterie de MONTREUIL-BELLY  
CHAMP DE LIVEAU / Les Quintes

SAUMUR AGGLOPROPRETE  
281 Boulevard Jean Millaud  
49100 SAUMUR  
[accueil@aggloproprete.fr](mailto:accueil@aggloproprete.fr)

02 41 50 44 67

### Déchèterie de Champ de Liveau

Montreuil-Belly

## VOS DÉCHETS AU QUOTIDIEN

Valorisation & réemploi



# La collecte des déchets

## Organisation de la collecte

### Déchets résiduels



Collecte en porte à porte  
Fréquence en C1  
20 197 bacs mis à disposition



Secteur hypercentre de Saumur et collectifs :  
Fréquence en C2  
ou  
Apport volontaire (100 colonnes)

### Emballages et papiers recyclables



Saumur :  
Collecte en porte à porte  
Fréquence en C1  
1 093 bacs ou sacs mis à disposition



Autres communes + Secteur hypercentre de Saumur et collectifs :  
Apport volontaire (176 colonnes emballages / 186 colonnes papier)



Secteur Saumur  
Collecte des cartons en porte à porte

### Verre



Apport volontaire (200 colonnes)

Gros producteurs Saumur et collectifs  
Collecte en porte à porte  
Fréquence en C1  
459 bacs mis à disposition

### Autres flux

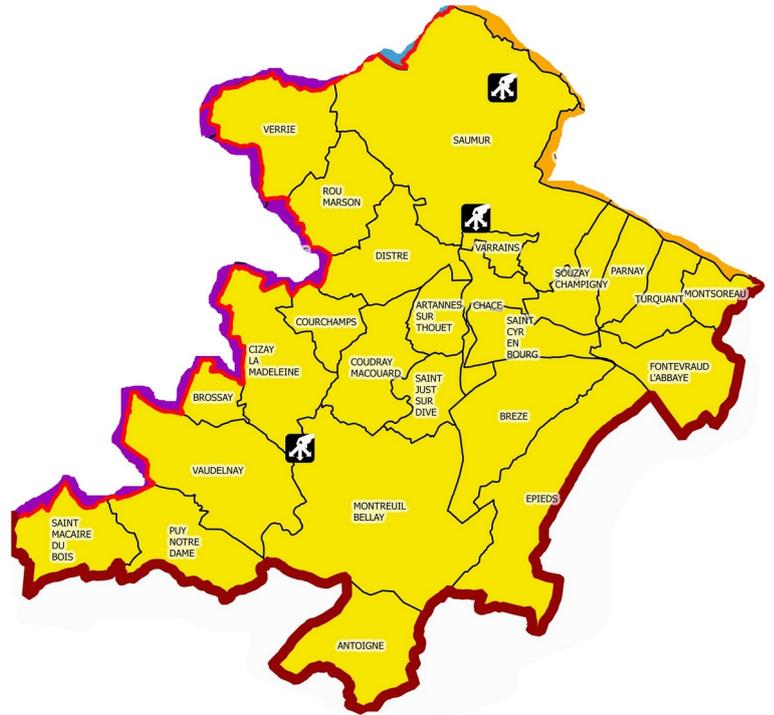


Collecte des sapins de Noël (1 dépôt par commune)



Apport des communes en déchèterie ou sur le centre de transfert

### Déchèteries



### 3 déchèteries

Déchèterie de Bellevue (Saint Lambert des Levées)  
Déchèterie du Clos Bonnet (Saumur)  
Déchèterie de Champ de Liveau (Montreuil Bellay)

Conditions d'accès selon les horaires d'ouverture  
Accessible librement aux habitants du territoire  
Accessible aux communes selon tarification en vigueur  
Non accessible aux professionnels

Flux de déchets collectés (différent selon déchèterie) :

Tout-venant, Ferrailles, Déchets verts, Gravats, D3E, Cartons, Mobilier, Verre, Papier, Emballages, Grands films et bâches plastiques, Huiles alimentaires, Huiles de vidange, Bois, Batteries, Déchets dangereux, Piles, Pneus, Amiante, Réemploi

 L'ensemble du service de collecte est assuré en régie par la SPL Saumur Agglopropreté (collecte en porte à porte, collecte des points d'apport volontaire, exploitation des déchèteries...)

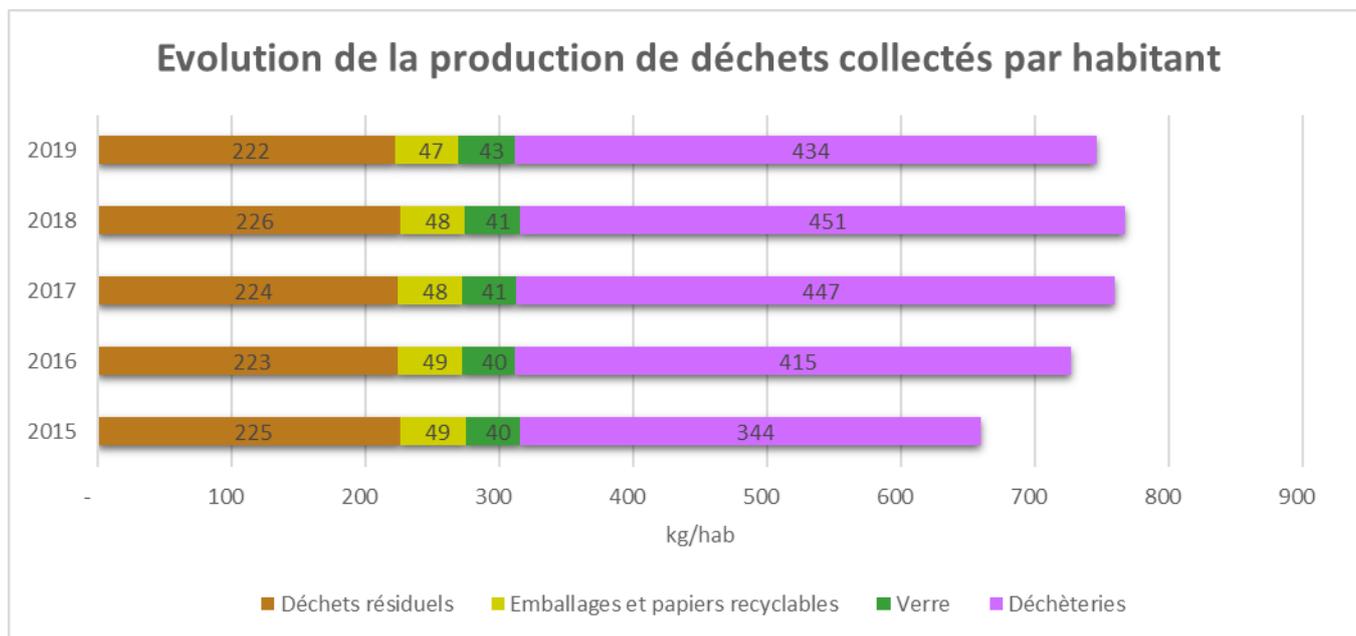
 Dans le cadre de l'harmonisation des services et de la reprise de la compétence Déchets, des modifications de service seront mises progressivement en place sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à compter de 2020.

Il est notamment prévu la mise en place d'une collecte alternée hebdomadaire en porte à porte Déchets résiduels / Emballages. D'autre part, 3 nouvelles déchèteries seront exploitées en direct par la collectivité.

## Flux et tonnages collectés

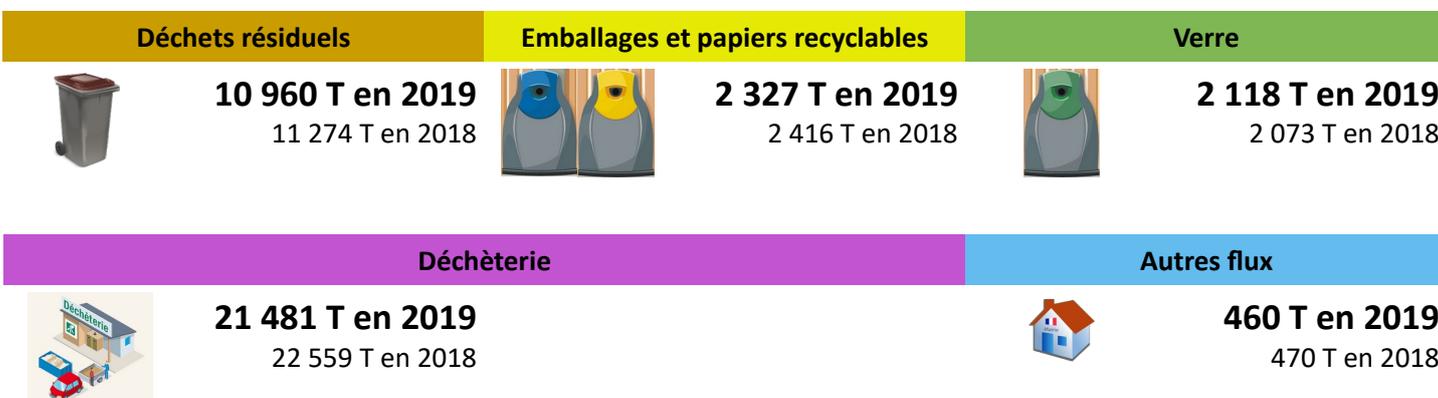
### 37 349 Tonnes collectées par le service public

C'est la quantité de déchets ménagers et assimilés collectés en 2019. Cela représente **755 kg/hab.**  
En 2018, ce sont 38 798 Tonnes qui ont été collectées, soit 776 kg/hab.



On observe une légère diminution de la production des déchets résiduels. Cela reste malgré à renforcer grâce au programme de prévention et, notamment, grâce au développement du compostage individuel ou de proximité. On observe aussi une légère diminution de la collecte sélective des emballages et papiers. Cela est dû à la baisse de collecte des papiers (collectes parallèles des associations, diminution de la production de papier au niveau national). Le verre en revanche, augmente régulièrement et permet un très bon taux de recyclage.

En revanche, les déchets collectés en déchèterie augmentent sensiblement. Cela est dû à une augmentation de la production de déchets mais aussi à un transfert des déchets des autres collectes vers la déchèterie. Ce phénomène s'est accentué avec le développement de nouveaux flux acceptés en déchèterie (amiante, mobilier, papier, pneus, films plastiques...). Il faut être prudent sur les chiffres relatifs aux déchets des déchèteries. En effet, selon les différentes modalités d'exploitation qui se sont succédé, certains flux de déchets n'ont pas été comptabilisés de la même manière. Depuis fin 2015 notamment, plus de précision est apportée à la comptabilisation des tonnages déchets verts et gravats. La diminution observée en 2019 est essentiellement due à la diminution de 1 000 T des gravats collectés.



## 21 481 Tonnes collectées en déchèteries

C'est la quantité de déchets collectés dans les 3 déchèteries en 2019. Cela représente **434 kg/hab.**  
En 2018, ce sont 22 559 Tonnes qui ont été collectées, soit 451 kg/hab.

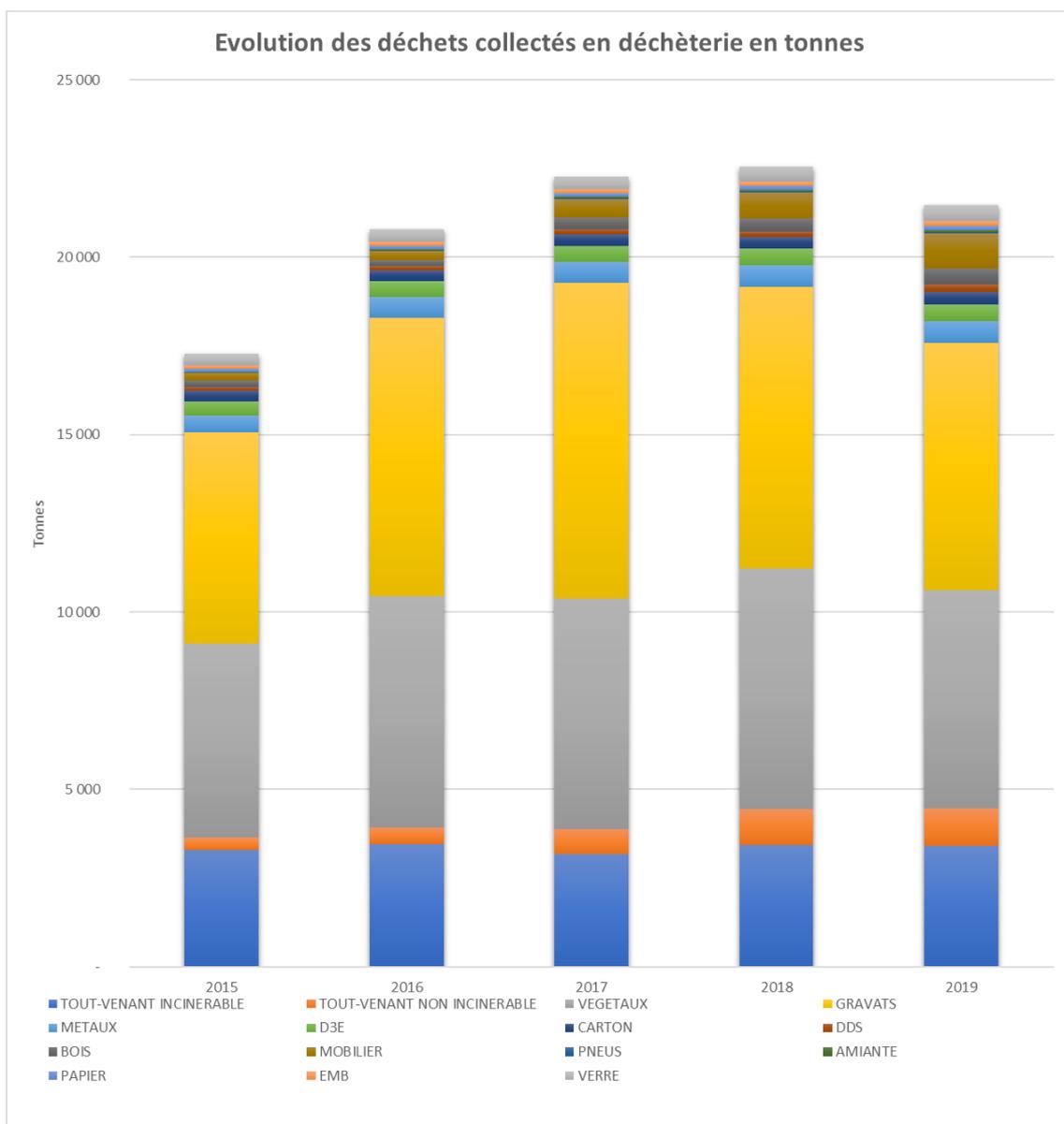
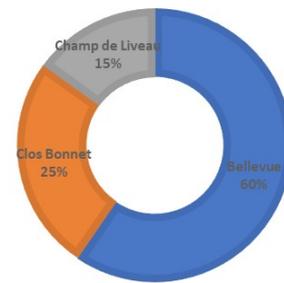
Représente **58 %** des déchets collectés par le service

**22 Flux différents triés** pour une valorisation maximale

**87 % du tonnage réparti** sur les 5 flux principaux

- 32 % et 6 982 T Gravats
- 29 % et 6 144 T Végétaux
- 16 % et 3 403 T Tout-venant incinérable
- 5 % et 1 067 T Tout-venant non incinérable
- 5 % et 990 T Mobilier

RÉPARTITION DES TONNAGES PAR DÉCHÈTERIE



**i** Vu les tonnages importants collectés, la gestion des déchets des déchèteries est un enjeu majeur pour le service. De nouveaux flux sont développés pour valoriser un maximum ces déchets. Par ailleurs, des actions de prévention sont menées afin de réduire les principaux flux de déchets produits (broyage des déchets verts...)

## Information complémentaires sur la collecte

### Les véhicules



- 12 bennes ordures ménagères et 4 mini-bennes pour les collectes en porte à porte  
*161 046 km parcourus*
- 4 camions grue pour les collectes en apport volontaire  
*74 589 km parcourus*
- 3 camions ampli-roll pour la rotation des caissons de déchèterie  
*73 172 km parcourus*



### Les agents

- 8 agents de déchèteries
- 17 agents de collecte

## Impact' Climat

### L'impact sur le climat

- Véhicules de norme Euro 6
- Achat de benne roulant au Bio-GNV (1 camion en 2019)
- Formation à l'éco-conduite

## Service rendu aux usagers non ménagers

Les usagers concernés sont les usagers qui ne sont pas des ménages (entreprises, commerçants, artisans, professions libérales, associations, administrations, collectivités, établissements scolaires, établissements de santé...) et qui utilisent le service public de collecte des déchets.

Les usagers non ménagers peuvent bénéficier de l'ensemble des collectes assurées dans le cadre du service public (collectes en porte à porte et en apport volontaire), sous réserve de respecter la limitation de volume de bac. Ils sont alors soumis au paiement de la redevance spéciale en fonction des flux collectés.



Bénéficiaires du service n'étant pas des ménages desservis en porte à porte

- Nombre de contrat de redevance spéciale : 1 387



Limites du service public

- Volume maximal au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté : 10 bacs de 750 L / (pour chaque flux collecté en porte à porte)



Collectes/services spécifiques pour les usagers non ménagers

- Collecte des cartons des commerçants sur Saumur
- Collecte des déchets résiduels en C2 sur les communes de Montreuil-Bellay, Fontevraud, Montsoreau



- Collecte une à deux fois par semaine pour les terrains de camping
- Collecte en point d'apport volontaire sur les aires de camping-car

# La valorisation et le traitement des déchets

## Valorisation et traitement des déchets

### Déchets résiduels



### Emballages et papiers recyclables



### Verre



### Déchèterie – Autres flux



## Focus sur le recyclage des emballages et du papier

Type de matériaux	Repreneur	Tonnage recyclé	Recyclage
Acier	Arcelor Mittal	97	Pièces métalliques diverses
Aluminium	Affimet Regeal	9	Pièces alu diverses
Plastique (bouteilles et flacons)	Valorplast	228	Fibres textiles, objets plastiques
Plastique (films et sacs)	Paprec France	59	Films plastique
Carton, cartonnets	Brangeon Environnement / Paprec France / Revipac	970	Emballages cartonnés
Briques alimentaires	Revipac	43	Enveloppe, papier cadeau, papier essuie-main...
Papier	Paprec France	1263	Papier
Gros de magasin	Paprec France	59	Enveloppe, papier cadeau, papier essuie-main...
Verre	OI Manufacturing	2652	Bouteilles de verre

#### REFUS DE TRI

**i** Il s'agit des déchets non recyclables déposés par erreur avec la collecte sélective. Ces refus sont principalement composés de d'emballages ou d'objets en plastique non recyclables tels que les pots de yaourts, les barquettes de beurre... et même parfois de couches ou de déchets organiques. Leur élimination coûte cher. En effet, ces refus sont d'abord collectés, triés, puis renvoyés en valorisation énergétique, comme les ordures ménagères résiduelles (soit un transport et un traitement supplémentaire). De plus ils dégradent les conditions de travail des agents de tri.

## Focus sur les déchets des déchèteries

PRINCIPAUX DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE – VALORISATION / TRAITEMENT / TONNAGE				
	Tout-venant incinérable		UVE (Lasse) (49)	3 403 T
	Tout-venant non incinérable		Véolia Bouyer-Leroux - La Séguinière (49)	1 067 T
	Déchets verts		Loire Compost Environnement - Cizay la Madeleine (49)	6 144 T
	Gravats		Réacti – Saumur / Justeau – Louresse (49)	6 982 T
	Ferrailles		Passenaud - Chacé - (49)	604 T
	D3E		Envie 49 à Angers (49) – Eco-Systèmes	478 T
	Cartons		Brangeon Environnement (49) / Revipac	356 T
	Mobilier		Brangeon Environnement (49) – Eco-mobilier	990 T
	Verre		OI Manufacturing France	465 T
	Papier		Paprec (49) – Usines de recyclage	113 T
	Emballages		Centre de tri - Paprec (49) – Usines de recyclage	135 T
	Huiles alimentaires et vidange		Triadis Services (35)	34 T
	Bois		Dufeu (49)	451 T
	Déchets dangereux		Triadis Services (35) - EcoDDS	159 T
	Piles		Corepile	5 T
	Pneus		Aliapur – Mégapneus (49)	31 T
	Amiante		Brangeon Environnement (49)	65 T

## Taux de valorisation et réduction de l'enfouissement

- **Taux de valorisation global (matière et organique) 45 %**

- **Dont 23% de valorisation matière**

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectifs d'atteindre 55% de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020, 65% en 2025.

- **Taux de valorisation énergétique 53 %**

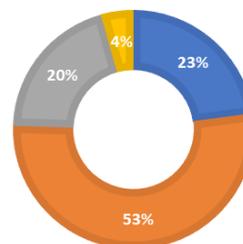
Performance énergétique des installations : 80,5 % au regard de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil, du 19 novembre 2008, relative aux déchets et abrogeant certaines directives

- **Réduction des déchets enfouis : +323 % de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2010 et 2019.**

La Loi sur la transition énergétique et une croissance verte a fixé pour objectif de réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage entre 2010 et 2020 et de 50% entre 2010 et 2025. Cette forte augmentation s'explique par la création de 2 nouveaux flux (briques platères et l'amiante) auparavant non collectés ou mis avec les inertes. Malgré tout le taux d'enfouissement est très faible (4%).

### VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS (HORS INERTES)

■ Recyclage ■ Valorisation énergétique ■ Compostage ■ Enfouissement



# Les coûts et le financement

## Le compte administratif

Le compte administratif de la Communauté d'Agglomération présente les dépenses et les recettes réelles en section de fonctionnement (II-A2) et d'investissement (II-A3) pour le budget annexe des ordures ménagères (opérations rattachées incluses).

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	10 289 073 €	Dépenses	551 321 €
Recettes	10 538 246 €	Recettes	76 625 €

Ces données sont celles de l'ensemble du budget, y compris les secteurs en délégation auprès des syndicats pour lesquels la communauté d'agglomération perçoit les recettes (TEOM, redevance incitative, REOM, redevance spéciale) et paie une cotisation aux syndicats. Sur cette présentation de budget, il n'est pas possible de séparer les différents secteurs.

## Le financement du service public

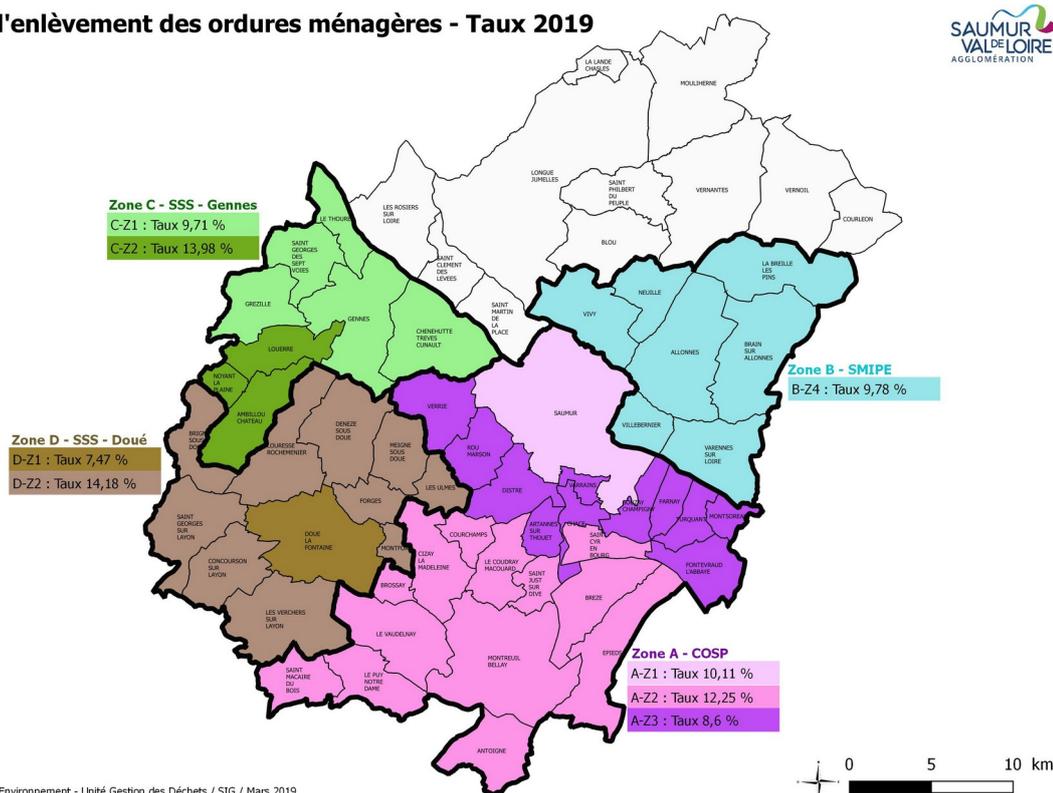
Le tableau suivant présente les modalités de financement par secteur en 2019. Conformément à la réglementation, la communauté d'agglomération dispose d'un délai de 5 ans pour harmoniser le financement du service.

Secteurs	Secteur COSP SPL Saumur Agglopropreté	Secteur SMIPE Val Touraine Anjou	Secteur SMICTOM Vallée de l'Authion	Secteur SICTOD Nord Est Anjou	Secteur SMITOM Sud Saumurois Doué	Secteur SMITOM Sud Saumurois Gennes
Financement	TEOM REDEVANCE SPECIALE	TEOM REDEVANCE SPECIALE	REDEVANCE INCITATIVE	REOM	TEOM	TEOM REDEVANCE SPECIALE (Exonération des entreprises)
Pour un même mode de financement, les taux et tarifs sont différents. Et sur un même secteur, il existe plusieurs zones différentes.						

**73 %** du financement assuré par la TEOM pour **82 %** de la population

**16 %** du financement assuré par la redevance (incitative et classique) pour **18 %** de la population

### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Taux 2019



En cas de financement par la TEOM, certains secteurs ont mis en place la redevance spéciale pour les usagers professionnels. Là encore, il y a une grande disparité dans les tarifs et les modalités d'application sur les différentes zones. Pour la zone en gestion directe, les tarifs de la redevance spéciale sont les suivants :

Fréquence de collecte	2 fois par semaine		1 fois par semaine	
	Assujetti	Exonéré	Assujetti	Exonéré
Situation du professionnel vis-à-vis de la TEOM				
RS <sub>F</sub> *	33,32 €HT/an par abonné 8,33 €HT/trimestre par abonné			
RS <sub>vol</sub> * (prix HT du litre par an)	1,028 €	1,532 €	0,512 €	0,768 €
RS <sub>vol</sub> * (prix HT du litre par trimestre)	0,257 €	0,383 €	0,128 €	0,192 €

La RS<sub>F</sub> est un forfait appliqué à tous les professionnels qui utilisent le service, quel que soit le volume du bac. Au-delà d'un volume de 240 L pour une collecte par semaine et 120 L pour deux collectes par semaine, la part RS<sub>vol</sub> est ajoutée. Elle est fonction du volume supplémentaire mis en place.

## Principales prestations rémunérées à des entreprises

De part le mode de gestion du service, la principale prestation rémunérée concerne le **Contrat d'Obligation de Service Public**. Il comprend le paiement à la SPL Saumur Agglopropreté de la totalité du service rendu (collectes OM, collectes sélectives, gestion des déchèteries...).

Désignation	Nature du marché	Titulaire	Montant €TTC 2019	Date de fin de marché
Contrat d'Obligation de Service Public	Exploitation du service Déchets	SPL Saumur Agglopropreté	Forfait : 3 680 882 € TTC <i>Actualisation 4,55 %</i> Total versé : 3 848 362 € TTC	31/12/2019

## Coût du service

Données de la comptabilité analytique du service pour le secteur en gestion directe :

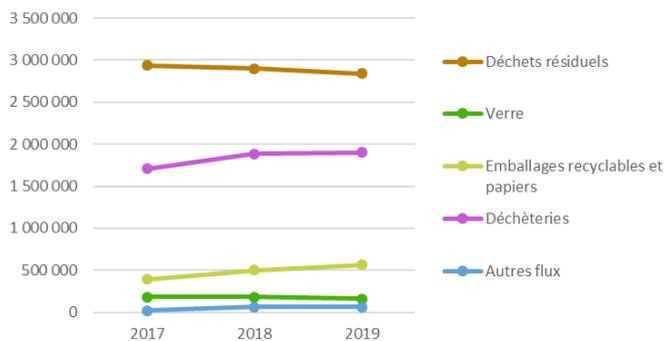
2019 € HT	Déchets résiduels	Verre	Emballages recyclables et papiers	Déchèteries	Autres flux	TOTAL
Charges de structure	89 840 €	6 104 €	33 177 €	67 634 €	3 371 €	200 127 €
Communication	15 508 €	38 412 €	57 618 €	27 556 €		139 093 €
Prévention	105 981 €			105 981 €		211 961 €
Pré-collecte	140 683 €	43 234 €	121 416 €			305 333 €
Collecte	1 339 129 €	114 104 €	475 092 €	708 798 €	52 200 €	2 689 323 €
Transfert/Transport	255 885 €	20 897 €	36 788 €	555 238 €	10 925 €	879 733 €
Traitement	781 469 €	- €	335 400 €	604 748 €	35 297 €	1 756 914 €
<b>TOTAL Charges</b>	<b>2 728 495 €</b>	<b>222 751 €</b>	<b>1 059 489 €</b>	<b>2 069 955 €</b>	<b>101 794 €</b>	<b>6 182 484 €</b>
<b>TVA acquittée</b>	<b>225 450,0 €</b>	<b>18 405,5 €</b>	<b>87 543,5 €</b>	<b>171 036,2 €</b>	<b>8 411,0 €</b>	<b>510 846 €</b>
Vente de matériaux		53 004 €	131 949 €	108 542 €	18 162 €	311 657 €
Autres produits	26 490 €			1 610 €		28 100 €
Soutiens des Eco-	72 919 €	26 954 €	446 314 €	193 164 €	31 187 €	770 537 €
Subventions	11 988 €	2 416 €	2 673 €	35 793 €	485 €	53 356 €
<b>TOTAL Produits</b>	<b>111 397 €</b>	<b>82 374 €</b>	<b>580 937 €</b>	<b>339 109 €</b>	<b>49 834 €</b>	<b>1 163 650 €</b>
Coût aidé HT	2 617 098 €	140 377 €	478 553 €	1 730 846 €	51 960 €	5 018 834 €
Coût aidé TTC	2 842 548 €	158 783 €	566 096 €	1 901 882 €	60 371 €	5 529 680 €
Coût aidé HT / hab	52,90	2,84	9,67	34,99	0,93	101,45
Coût aidé TTC / hab	57,46	3,21	11,44	38,44	1,01	111,77
Coût aidé HT / tonne	238,79	66,34	224,36	134,29	80,18	174,59
Coût aidé TTC / tonne	259,36	75,04	265,40	147,56	93,16	192,36

## 111,77 € TTC/habitant

C'est le coût de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets en 2019.

+1% par rapport à 2018

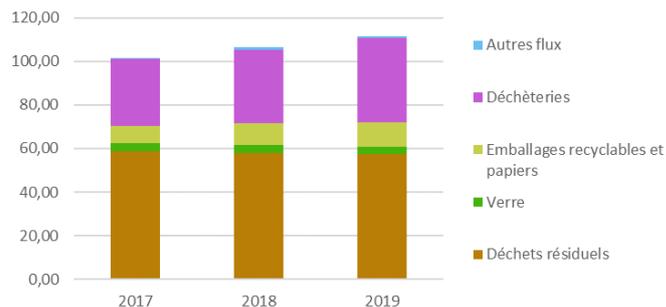
Evolution du coût aidé par flux en € TTC



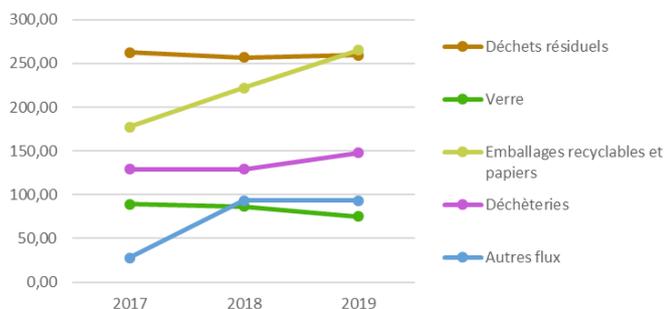
Le coût aidé par flux du Déchets résiduel baisse grâce à une baisse du coût de collecte. Les autres flux sont relativement stables, voire vont en augmentation. Au global, le coût aidé du service n'augmente quasiment pas entre 2018 et 2019, il passe de 5 522 449 € à 5 529 279 €.

Le flux Déchets résiduels représente 50 % coût aidé à l'habitant. Il s'agit du flux le plus coûteux car les tonnages restent élevés au regard des flux de collecte sélective. De plus, c'est le seul flux collecte en majorité en porte à porte. Toutefois la proportion du coût du flux Déchèterie augmente annuellement. Elle est de 34 % en 2019 contre 29 % en 2017. Cela s'explique par le coût croissant des déchèteries (hausse importante des tonnages de certains flux les plus coûteux, augmentation des coûts de collecte).

Evolution du coût aidé par flux et par habitant en € TTC



Evolution du coût aidé à la tonne par flux en € TTC



On observe une forte hausse du coût aidé à la tonne pour les Emballages recyclables et le papier. Depuis deux ans, ce flux est impacté par des coûts de tri plus élevés (renouvellement de marché) et par des recettes plus faibles (effondrement des cours des marchés mondiaux pour la vente de matériaux). Par ailleurs, la baisse des tonnages de papiers collectés vient augmenter le coût à la tonne puisque les charges fixes sont répartis sur un tonnage moindre. Hormis le flux Autres flux qui est un flux minoritaire, ce sont les flux Déchèteries et Verre qui sont les moins coûteux à la tonne car ils présentent des coûts de collecte les plus faibles.

## Reprise de la compétence et harmonisation des services sur le territoire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire reprendra l'exercice de la compétence sur les secteurs du nord de la Loire. Il sera mis fin aux délégations vers les syndicats concernés (SMICTOM Vallée de l'Authion, SMIFE Val Touraine Anjou, SICTOD Nord Est Anjou). Cette reprise de compétence portera sur 3 volets : un volet financier avec des accords pour le retrait ou la liquidation des syndicats et le partage des patrimoines, un volet RH avec le transfert de personnel des syndicats vers la communauté d'agglomération et un volet technique avec la mise en place du nouveau service sur ce territoire. Il s'agit ici de la 1<sup>ère</sup> phase d'harmonisation. Le secteur du SMITOM Sud Saumurois ne devrait pas être repris avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022.



## Nouveau mode de financement

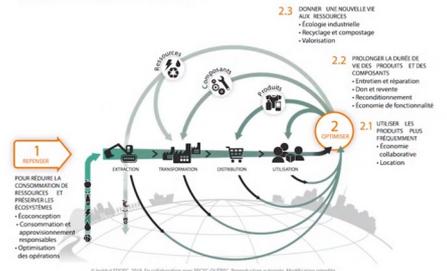


Après les délibérations prises en 2019 pour instaurer un nouveau mode de financement unique sur le territoire, 2020 sera la 1<sup>ère</sup> année de mise en œuvre de la TEOM et de la Redevance spéciale. Cela impactera essentiellement les habitants qui étaient à la REOM auparavant (secteur du Longuéen) puisqu'ils ne paieront plus en fonction du nombre de collectes de leur bac Ordures ménagères mais en fonction de la valeur locative de leur habitation. Pour la redevance spéciale, une tarification unique est mise en place sur le territoire. La facturation sera réalisée par la SPL Saumur Agglopropreté et par le SMITOM Sud Saumurois pour le compte de la collectivité.

## Plan d'action territorial Économie circulaire

Lauréate de l'appel à projet Économie circulaire 2019 de la Région Pays de la Loire, la communauté d'agglomération va réaliser en 2020, un plan d'action territorial Économie circulaire. Cela consiste, en premier lieu, à faire un état des lieux des actions publiques ou privées initiées sur le territoire en matière d'économie circulaire. Sur cette base, des objectifs stratégiques et des actions seront proposés. Ce projet est un projet transversal, porté par le service Environnement en lien avec le Développement Économique.

### L'économie circulaire



## Étude d'optimisation du fonctionnement, des services et des équipements des déchèteries de la CASVL



Le parc de déchèteries passera de 3 à 6 au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Afin d'optimiser et d'harmoniser les services proposés, la SPL Saumur Agglopropreté réalisera une étude en 2020, dans le cadre de ses missions définies au contrat de quasi-régie. L'étude Déchèterie est réalisée conformément aux objectifs du contrat, à savoir :

- assurer un service public de qualité et optimisé pour les différents usagers
- contribuer à la réduction de la production de déchets ménagers et assimilés
- d'augmenter la valorisation matière des déchets produits



# RAPPORT ANNUEL 2019

## SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Établi en application des dispositions de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales



**Des questions sur vos déchets !**

**[www.saumur-aggloproprete.fr](http://www.saumur-aggloproprete.fr)**

Antoigné  
Artannes-sur-Thouet  
Brossay  
Bellevigne-les-Châteaux  
Cizay-la-Madeleine  
Le Coudray-Macouard  
Courchamps  
Distré  
Épieds  
Fontevraud-l'Abbaye  
Montreuil-Bellay  
Montsoreau  
Parnay  
Le Puy-Notre-Dame  
Rou-Marson  
Saint-Just-sur-Dive  
Saint-Macaire-du-Bois  
Saumur  
Souzay-Champigny  
Turquant  
Varrains  
Vaudelnay  
Verrie

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire  
11 rue du Maréchal Leclerc  
CS 54030  
49408 SAUMUR cedex  
Tél. 02.41.40.45.50  
[contact@agglo-saumur.fr](mailto:contact@agglo-saumur.fr)

  
**SAUMUR**  
**VAL DE LOIRE**  
AGGLOMÉRATION